



HAL
open science

Introduction à la troisième partie Expressions du juste et de l'injuste et formes de mobilisation urbaine

Claire Bénit-Gbaffou

► **To cite this version:**

Claire Bénit-Gbaffou. Introduction à la troisième partie Expressions du juste et de l'injuste et formes de mobilisation urbaine. P. Gervais-Lambony, C Benit-Gbaffou, A.Musset, J-L Piermay, S. Planel (eds). La Justice Spatiale et la Ville, regards du Sud. Paris: Karthala, 167-172., 2014. hal-02781396

HAL Id: hal-02781396

<https://hal.science/hal-02781396>

Submitted on 4 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction à la troisième partie

Expressions du juste et de l'injuste et formes de mobilisation urbaine

CLAIRE BENIT-GBAFFOU

Cette troisième partie porte sur la manière, ou plutôt les manières dont les notions de justice et d'injustice en ville sont exprimées dans l'espace public – que ce soit dans des documents officiels exposant les politiques urbaines et leurs orientations stratégiques ; les discours d'élus et de bureaucrates ; les discours d'individus et de groupes de la société civile dans les espaces publics (forums participatifs, manifestation populaire, mémorandums et pétitions...). Comment les notions du juste et de l'injuste sont-elles mobilisées, par quels acteurs et à quelles fins ? A quels moments surgissent-elles dans les mobilisations ? Quelles dimensions en sont invoquées, et pourquoi ? Quels sont les liens entre discours du juste et de l'injuste et mobilisations collectives en ville ?

La réflexion est partie d'un questionnement sur l'émergence du sentiment d'injustice, inspirée par les travaux de Karine Ginisty dans sa thèse de doctorat, testant les significations du terme « justice » dans des entretiens ethnographiques à Maputo, et constatant, non sans surprise, à quel point étaient rares les révoltes exprimées même implicitement contre un ordre urbain visiblement inégalitaire mais qui n'était pas perçu comme tel par ses interlocuteurs. Pourtant il est admis que la révolte, individuelle ou collective, provient moins du niveau absolu de pauvreté que du niveau d'inégalités - objectives *et* perçues. Mais si l'inégalité perçue repose nécessairement sur une inégalité réelle (à partir du moment où il y a sentiment d'inégalité, il y a une forme d'injustice, distributive ou de reconnaissance), certaines inégalités réelles peuvent ne pas être perçues, donc ne pas susciter un sentiment d'injustice et partant ne pas être au fondement d'une revendication.

Le rôle de l'espace dans la perception des inégalités, préalable à la revendication et la mobilisation (individuelle et collective), nous est apparu multiple et complexe. Les contrastes sociaux très visibles dans l'espace de la quotidienneté où les inégalités de richesse, d'équipement, d'accès, sont visibles, pouvaient sembler un élément-clé de la montée d'un sentiment de révolte. Le très beau roman graphique de Guy Delisle, *Jérusalem*, où le narrateur s'installe dans Jérusalem Est avec sa famille, vit les coupures d'eau au quotidien, et finit, lors de ses pérégrinations urbaines quasi naïves, par s'interroger sur les raisons de ces coupures alors qu'un réservoir est visible sur la colline voisine (mais dessert une colonie juive), et subitement comprendre de plein fouet la quotidienneté de la ségrégation existante, en est un exemple. Mais cette quotidienneté du contraste, de la différence, de l'inégalité, qui choque le voyageur extérieur, est parfois tellement quotidienne qu'elle devient la norme. Dès lors l'intériorisation de l'injustice ancrée dans l'espace la rend invisible aux yeux de ses victimes (même lorsqu'elle s'accroît, comme c'est le cas du Maputo contemporain), et c'est alors le déplacement – hors de l'espace du quotidien et du banal- qui peut susciter une prise de conscience. Le concept de « référent spatial » (chapitre 10), d'ensemble d'expériences individuelles de villes ou d'espaces divers, qui donnent des éléments pour mesurer la normalité ou non d'une situation, d'une

configuration spatiale, est une deuxième dimension spatiale importante des discours du juste et de l'injuste. L'importance des migrations dans les sociétés urbaines contemporaines ne peut que multiplier ces déplacements, ces décalages et l'interrogation comparative sur le réel qui n'est plus un donné, mais un construit – qui permettent d'en questionner la justesse et la justice. La troisième dimension spatiale de cette interrogation sur les discours du juste et de l'injuste, est à la croisée du spatial et du politique, et porte sur l'espace public (physique et politique) de l'expression du juste et de l'injuste : si un sentiment d'injustice existe, comment peut-il s'exprimer, dans quels espaces (physiques), et comment le lieu (et la nature des contrôles qui s'y exercent, du public qui s'y presse, du pouvoir symbolique qu'il dégage) influe-t-il sur la manière dont ce sentiment sera exprimé et formulé ?

Ainsi, les débats ont migré de la question du sentiment d'injustice à la question de son expression (acte politique) dans l'espace public des villes, dans sa double dimension du moment et de la forme (*l'expression*, au sens littéral, du juste et de l'injuste, son passage du privé au public, du fort intérieur à la mise en scène) et de discours, de positionnement politique (ce qu'il révèle d'une vision du monde ou grille d'analyse politique et sociale). Cela permettait aussi de faire dialoguer les discours officiels, tels qu'ils transparaissent notamment dans les documents d'urbanisme et les politiques urbaines, et les discours populaires, exprimés dans des forums participatifs, des manifestations collectives, des mobilisations peut-être porteuses de contre-discours.

Le questionnement sur la place de la notion de justice ou d'injustice dans les discours s'est avéré extrêmement productif. Il a permis de chercher dans les discours sur la ville (officiels et non officiels, individuels et institutionnel, formels et informels, consensuels ou provocateurs) les modes de légitimation dont se pare l'orateur ou le narrateur : d'interroger la notion de justice/d'injustice comme instrument politique. Des lors, la dimension de la justice / injustice invoquée dans le discours devient objet de choix stratégique. Les discours visant à ordonner (maintenir le *statu quo* ou réordonner) la ville, la gestion de ses espaces à différentes échelles, les priorités d'investissement public, les représentations de ce que la ville doit ou ne doit pas être, ou devenir... requièrent une justification, et par là font appel à une « économie de la grandeur » ou une autre (Boltanski et Thevenot, 1991), un système de valeurs permettant une mesure cohérente du plus ou du moins juste. Ces justifications présentées comme « naturelles » par les autorités publiques (inscrites dans un projet qu'on peut qualifier d'hégémonique, au sens Gramscien : constituant une représentation dominante de la ville qui est internalisée par ceux qu'elle opprime) sont parfois surprenantes, dans les contextes présentés ici (Maroc, Kenya, Afrique du Sud, Mozambique, Togo). Comment justifier le rêve d'une ville « globale » (et les restructurations néolibérales que cette vision implique) dans des contextes que l'on peut toujours qualifier de post-coloniaux, tant sont fortes les attentes populaires en termes de justice sociale et de redistribution dans les espaces urbains (même si elles sont inégalement explicites et porteuses de mobilisations collectives) ? Comment dès lors s'articulent les résistances au projet que la plupart des auteurs s'accordent à inscrire dans un contexte néolibéral puissant – et comment les citoyens qui en sont souvent les victimes directes expriment-elles leurs frustrations ? Là encore, l'expression de l'injustice n'est que très rarement directement rattachée au projet néolibéral : les représentations d'une ville globale, débarrassée de l'informel, ne sont pas souvent questionnées –

au contraire, elles sont dans la plupart des cas internalisées et acceptées. Est-ce le reflet du caractère hégémonique du projet urbain néolibéral (construit par les pouvoirs publics, eux-mêmes influencés par des dynamiques globales, et adapté aux circonstances locales) ? La diversité des échelles d'analyse présentées par les chapitres qui suivent permet d'affiner le propos, et d'apporter une réponse moins pessimiste à cette question, en montrant que les groupes citoyens populaires développent tour à tour des « arrangements » avec les pouvoirs dominants (usant de catégories du juste et de l'injuste détournées, non frontales, pour exprimer leurs revendications et ne pas compromettre leurs chances d'accéder aux ressources urbaines), et des stratégies de confrontation, lorsque les circonstances – urbaines, politiques, sociales- s'y prêtent. La banalité des « arrangements » (et la rareté des confrontations) contribue sans doute à renforcer la « naturalisation » des représentations hégémoniques de la ville : mais ces arrangements ne sont pas uniquement le résultat de l'internalisation de l'oppression, ils sont aussi des tactiques, au moins relativement efficaces, d'accès aux ressources urbaines.

Le **chapitre 9** s'intéresse au discours des urbanistes, des documents planificateurs et stratégiques, aux échelles intra urbaine et interurbaine. Ces discours sont en forte évolution, subissant les influences globalisées, plus ou moins assumées et explicites selon les cas, de l'idéologie néolibérale. La comparaison entre les cas sud-africain, marocain et mozambicain permet de mieux comprendre les difficultés politiques discursives posées par cette évolution, et pose la question de la gestion des contradictions entre projet néolibéral et discours national (et nationaliste) de justice socio-spatiale, de redistribution ou d'équilibrage des territoires. Dans chacun des cas présentés, on constate le brouillage des contradictions, qui sont rarement tranchées dans les discours des documents d'urbanisme (à l'exception peut-être du Maroc, où les documents affirment que la redistribution et l'équité territoriale passent désormais au second plan). C'est souvent par la coexistence, la juxtaposition de documents d'urbanismes contradictoires (issus de processus et d'échelles de décision différents) que la difficulté politique est gérée. L'un est souvent fondé sur des processus participatifs populaires – selon l'injonction des bailleurs internationaux- mettant en avant la justice socio-spatiale, le bien-être des résidents, la réduction de la pauvreté etc. ; mais est rarement lié à des engagements budgétaires et est donc sans pouvoir réel de façonnement des villes. L'autre, souvent établi à plus haut niveau – national ou régional, en partenariats avec des investisseurs clés, est centré sans équivoque sur la croissance, et lié à des choix d'investissements publics déterminants pour la politique urbaine réellement menée. La confrontation de deux visions de la ville n'a donc pas lieu, utilisant la fragmentation institutionnelle issue de la restructuration néolibérale des gouvernements urbains pour éviter un débat politique difficile.

Le **chapitre 10** approfondit la question des acteurs (officiels, mais aussi non-officiels) de l'énonciation du juste et de l'injuste, en s'interrogeant en particulier sur la place de la mémoire, et de la mobilisation de l'histoire, pour justifier un projet ou une pratique de gestion de l'espace urbain. La mémoire est ici comprise comme un récit façonné pour légitimer une action contemporaine (publique ou collective) ; mais elle peut être aussi entendue comme fondation d'une culture politique collective de résistance. Le chapitre s'appuie en réalité sur la notion d'amnésie plutôt que de mémoire : l'amnésie des luttes anticoloniales dans la revalorisation d'un patrimoine colonial afin d'« assainir » les espaces publics « envahis » par l'informalité et la

pauvreté ; l'amnésie de la guerre civile pour délégitimer la présence des déplacés dans les espaces péricentraux qui les ont accueillis, et construire à la place des résidences de luxe : amnésie de la dénonciation des lois coloniales qui rendaient illégales des pratiques urbaines des « indigènes », afin d'inscrire à nouveau dans l'illégalité les citadins pauvres dans les espaces centraux globalisés. Le chapitre souligne l'absence de mobilisations populaires contre-hégémonique. Les groupes incriminés adoptent eux-mêmes le discours néolibéral qui les exclut, tentent à titre individuel de souligner les continuités (plutôt que les ruptures postcoloniales) comme élément de légitimation de leurs pratiques urbaines, et déplacent l'accusation vers des boucs émissaires (les étrangers). Comment comprendre cette faible vitalité de la culture politique de résistance collective, dans les espaces centraux de la ville ? A la différence des espaces résidentiels où la mobilisation de l'histoire de la libération est fréquente, les usagers de ces espaces centraux apparaissent fragmentés, hétérogènes, et jouent sur des arrangements dans l'espace et le temps plutôt que mobiliser un « droit » à la ville.

Le **chapitre 11** nuance ce pessimisme en analysant plus en profondeur les mécanismes et les fonctionnements de ces 'arrangements' avec le discours hégémonique des autorités publiques sur l'ordonnancement et la gestion, souhaitée ou souhaitable, de la ville. Le chapitre s'appuie sur l'analyse des conditions spatiales d'expression publique de l'injustice, dans des espaces inégalement marqués de pouvoir symbolique – et dont le pouvoir symbolique (qui passe par la présence d'institutions publiques, et/ou l'histoire des résistances collectives) est inégalement mobilisé (parfois lui aussi oublié ou omis). Ces espaces sont plus ou moins soumis au contrôle social des autorités, dont l'organisation – en parti de masse à forte présence locale, ou en autorités déconcentrées ou décentralisées de l'Etat- permet souvent un maillage serré du territoire. En dépit, ou plutôt en fonction de ces contrôles, les citadins conservent un degré d'initiative pour exprimer leurs revendications et faire émerger une dénonciation de l'injustice. Ruse et tactiques plus que stratégies, comme en témoigne la variabilité des catégories de la justice mobilisées pour se faire entendre : il s'agit le plus souvent de ne pas attaquer de front ; ne pas remettre en cause le système, le régime ou le gouvernement – mais de trouver un biais par lequel l'Etat pourra remédier à l'injustice sans avoir perdu la face ni devoir « punir » ceux qui se sont aliéné sa bienveillance par une critique trop directe.

Le **chapitre 12** poursuit dans cette veine – mobilisation de catégories de justice/ d'injustice dans les discours populaires- mais en s'attachant aux moments, plus rares mais plus marquants dans la vie politique d'une ville, d'une nation ou même du monde, de rupture de ce contrat implicite ou explicite avec les autorités publiques et politiques : les moments de manifestations, contestations, opposition frontale. Ici, la notion de « droit » est parfois invoquée ; l'appel à la justice se fait plus visible et devient instrument politique de l'action collective. Le chapitre analyse les conditions d'émergence de ces ruptures. Il montre l'importance d'alliances politiques durables susceptibles de remplacer les systèmes clientélares locaux habituels ; de textes réglementaires et législatifs donnant corps à la notion de droit (au logement par exemple), trop souvent cantonné aux injonctions générales bien intentionnées des organismes internationaux (utiles toutefois dans la dénonciation de l'injustice sans opposition frontale au gouvernement en place). Au-delà donc de l'irruption des manifestations de masse, du geste symbolique d'opposition au pouvoir, le texte montre comment ces moments s'appuient sur un contexte où ont émergé, à des échelles supra-

Publié dans : *La justice spatiale et la ville, regards du Sud*, P. Gervais-Lambony, C Benit-Gbaffou, A.

Musset, J-L Piermay, S. Planel (eds). Paris : Karthala, pp. 167-172.

Troisième partie: Expressions du juste et de l'injuste et mobilisations collectives

locales (métropolitaines, nationales, globales), des contre-discours qui permettent la validation collective de pratiques dénoncées par les discours dominants comme criminelles ou inciviques et le dépassement du sentiment de honte individuelle et son retournement en proclamation de droits collectifs dans les espaces urbains.